



DECLARATION DE LA FSU AU CTA DU 23 JANVIER 2018

L'ordre du jour de ce CTA porte en grande partie sur la déclinaison du budget 2018 pour notre académie.

Ce budget avec des mesures importantes en faveur de la défiscalisation du capital est clairement favorable aux plus fortunés et contribue à l'accroissement des inégalités. Ce budget est marqué par l'austérité et les coupes dans les dépenses publiques frappent les plus fragiles. Les orientations budgétaires s'inscrivent dans un des objectifs du processus « action publique 2022 » qui vise, à diminuer à hauteur de 3 points de PIB, les dépenses publiques soit 80 milliards d'euros sur 5 ans.

Le gouvernement envisage de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022, dont 70 000 dans la fonction publique territoriale et 50 000 dans la fonction publique d'État.

La FSU dénonce la suppression de quatre postes administratifs dans notre académie. Cette mesure de la loi de finance 2018 aura pour conséquence de dégrader encore plus l'organisation de notre service public ainsi que les conditions de travail des personnels. Ce temps revenu des suppressions massives d'emplois dans la filière administrative s'annonce comme une catastrophe pour la suite. Nous ne l'acceptons pas. Notre action syndicale, construite avec les personnels sera menée pour combattre ces mesures, en finir avec les demi-postes de catégorie C et faire en sorte que les Services et les établissements aient les moyens humains et organisationnels de remplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

La présentation des mesures pour l'éducation nationale est particulièrement malhonnête. Le retrait de 2600 emplois de stagiaires dans le second degré se ferait sans conséquences. D'une part ces emplois budgétés en 2017 ont bien été utilisés, d'autre part résoudre la crise de recrutement en diminuant les postes aux concours handicamera profondément l'avenir.

Dans l'académie de Bordeaux, l'octroi de 114 ETP pourrait paraître satisfaisant au regard de la dotation d'autres académies mais la pression démographique et le retard accumulé sont tels que les conditions d'enseignement vont se dégrader une fois de plus, ce que ne nient pas les documents

préparatoires. Le H/E de l'académie diminue de 0,10 points de prévisions à prévisions ce qui représente un déficit de 130 ETP dans les structures, sans compter la dégradation continue du remplacement, de la formation et le retard toujours pas comblé de l'académie par rapport à la moyenne nationale. On voit mal comment 1^{er} objectif affiché pour la rentrée 2018 pourra être tenu en ce qui concerne les collèges.

La situation de l'EPS est bon exemple des conséquences des futures conditions de rentrée 2018 :

- des classes de 35 (voire plus) en lycée
- des regroupements de sections qui se développent en LP (poussant les effectifs jusqu'à 35 !)
- des effectifs de classes à 30 en collège (cela dépasse parfois les 25 en Éducation prioritaire, 27 au collège de Coutras) !
- des sections sportives en autofinancement, depuis la rentrée 2006
- des options EPS également sans dotation particulière, depuis la rentrée 2016

Dans le premier degré, la dotation de 121 postes ne sera pas suffisante pour répondre aux besoins des élèves. En effet, un grand nombre de postes sera absorbé par le dispositif CP à 12. Il sera financé au détriment des plus de maîtres que de classes, du remplacement, des nécessaires ouvertures de postes classes ou RASED, de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, de la formation continue. Mais surtout, il ne peut pas être le seul dispositif d'une politique en direction de tous les élèves qui rencontrent des difficultés.

Concernant le dispositif « Plus de maîtres que de classes », la FSU dénonce la perte importante de postes pour ce dispositif, pour lequel aucun bilan n'a été fait. Dans les écoles, les enseignants ont pris beaucoup de temps et d'énergie pour le mettre en place et en sont satisfaits. Ils commencent à voir les effets positifs sur les élèves avec ce dispositif qui a permis de transformer les pratiques pédagogiques et de développer un travail d'équipe renforcé.

Toutes les informations que nous avons à la suite des différents groupes de travail (CREFOP, CNEFOP), concertations organisées par le ministère, nous conduisent à penser que le projet est de sacrifier la formation professionnelle initiale sous statut scolaire au profit d'un développement sans précédent de l'apprentissage. De plus, les projets se précisent sur un nouveau mode calcul de la répartition de la taxe d'apprentissage qui vont mettre là aussi en difficulté à nouveau cette voie. Nous serons extrêmement vigilants et réactifs face à ces attaques.

Autres sujets d'inquiétude, la réforme de l'orientation, la réforme du baccalauréat et son corollaire la réforme du lycée.

La réforme de l'orientation est une mise en place à peine masquée de la sélection à l'entrée de l'université. Certaines universités rivalisent d'imagination pour multiplier les obstacles à l'entrée des formations du supérieur. Stages linguistiques, lettre de recommandation, de motivation, engagements divers et variés au sein d'associations, engagements sportifs, BAFA, validation de MOOC. Les attendus, lorsqu'ils existent, se transforment en obstacles infranchissables pour le commun des bacheliers.

La commission d'accès à l'enseignement supérieur que vous allez présider aura pour mission de proposer des formations en fonction des profils des candidat-e-s, mais dans un périmètre géographique bien plus large qu'auparavant et dans des filières qui risquent d'être très éloignées des souhaits des candidats. Comptez-vous sur les nombreuses défections qui risquent de se produire pour améliorer les statistiques de l'orientation post-bac ?

Les fuites de la commission MATHIOT dessinent l'architecture du futur lycée dans lequel l'offre de formation se trouve réduite et acte la disparition de la voie technologique. Les horaires disciplinaires seraient réduits et l'orientation confiée à des enseignant-e-s spécialisés échapperait aux Psy-EN dont c'est pourtant la fonction principale.

Ce lycée serait organisé autour de parcours qui risquent fortement d'organiser un tri social sous couvert de choix individuels de formations. Les élèves et leurs familles devenant responsables de l'organisation de leurs études et par la même responsables de leurs échecs éventuels, légitimant ainsi la reproduction des inégalités sociales.

Nous refusons d'acter ce changement de paradigme, nous refusons d'être les artisans du tri des futurs étudiants via les avis portés lors des conseils de classe du second trimestre, nous refusons la réduction de l'offre de formation, nous refusons la mise en place de la concurrence entre les lycées, nous refusons l'annualisation de nos services induites par la semestrialisation des enseignements.

C'est pourquoi le SNES, le SNUEP, la CGT-Educ'action appellent à une journée de grève dans l'ensemble du second degré le 6 février.